

ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE

Le Maire de la Commune de Vendeville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande faite par Mme BORNAQUE Florine - 18, rue du Fort - Appartement n° 22 - Le Clos des Demoiselles - 59175 VENDEVILLE en vue du stationnement d'un camion de déménagement face au parking de la Résidence Val de Flandre - Entrée n° 1 - Rue du Fort pour le Vendredi 10 Novembre 2023 de 8 h 00 à 18 h 30.

L'affichage doit être effectué 48 heures avant l'opération.

A R R E T E N° 116-2023-11-07

- ARTICLE 1er** : Le camion de déménagement sera autorisé à stationner le Vendredi 10 Novembre 2023 de 8 H 00 à 18 H 30 devant l'entrée n° 1 de la Résidence Val de Flandre Rue du Fort à VENDEVILLE pour Mme BORNAQUE Florine - 18, rue du Fort - Appartement n° 22 - Le Clos des Demoiselles à VENDEVILLE
- ARTICLE 2** : Le stationnement de tout autre véhicule sera interdit devant l'entrée n° 1 de la Résidence Val de Flandre - Rue du Fort à VENDEVILLE, le Vendredi 10 Novembre 2023.
- ARTICLE 3** : Mme BORNAQUE Florine à Vendeville sera tenue de poser de part et d'autre du camion de déménagement des panneaux invitant les passants à la prudence.
- ARTICLE 4** : Mme BORNAQUE Florine à Vendeville sera tenue responsable de tout accident pouvant survenir de par le stationnement de ce camion de déménagement.
- ARTICLE 5** : Mme BORNAQUE Florine à Vendeville procédera au nettoyage des abords intéressés, dès l'achèvement de l'opération.
- ARTICLE 6** : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à Mme BORNAQUE Florine à Vendeville et adressée à :

- Madame le Commandant de Police de Wattignies.

Fait à Vendeville, le 7 Novembre 2023

Le Maire,

Ludovic PROISY



The seal of the Municipality of Vendeville, featuring a central figure holding a staff and a banner, surrounded by the text 'MAIRIE DE VENDEVILLE' and '59175'.